

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Le dossier d'inscription est à adresser complet par le candidat

A Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

8-10 quai de la Marne / 75019 PARIS

au plus tard pour le 18 septembre 2020

Renseignement : Emmanuel Scicluna formation-pro@ffme.fr Tél : 01 40 18 76 61

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- La présente demande d'inscription : compléter la page 1, la partie renseignements complémentaires page 2 et 3 et éventuellement la partie positionnement ;
- Deux photographies d'identité dont une collée sur la demande d'inscription ;
- Une photocopie : soit du livret de famille, soit de la carte nationale d'identité en cours de validité, soit du passeport en cours de validité, soit de l'extrait d'acte de naissance ;
- Une photocopie du diplôme de secourisme P.S.C.1 (ou équivalent : A.F.P.S, S.S.T...)** ;
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'escalade datant de moins de trois mois à la date de clôture des inscriptions ;**
- L'attestation d'encadrement en escalade de 50 heures ;
- Une attestation de réussite aux tests techniques, ou le justificatif de dispense (cf. page 4) ;
- Eventuellement, une photocopie des diplômes ou des brevets valant dispense des blocs de compétences de la formation.*
- Eventuellement, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.*

Une lettre de motivation accompagnée d'une présentation de votre (vos) structure(s) d'accueil potentielle(s) et du tuteur.

Info emploi **Situation au regard de l'emploi**

Etes-vous :

Salarié(e) Type de contrat : CDI CDD CUI-CAE CUI-CIE Autre

Si autre précisez :

.....

Adresse employeur :

.....

Votre employeur vous autorise-t-il à suivre la formation ? **oui** **non**

Demandeur d'emploi inscrit : Depuis le : N° identifiant :

Sans emploi non inscrit **oui** **non** **Bénéficiaire du RSA** **Oui** **non**

Prise en charge envisagée pour votre formation :

.....

Si vous avez obtenu l'accord d'un organisme pour financer tout ou partie de votre formation, joignez l'attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Info diplomes Niveau d'études ou de formation

Titre, diplôme :

Diplôme acquis Niveau atteint (exemple : BEP, Baccalauréat, DUT, Licence...)**Diplôme professionnel sportif***(Si vous en possédez, joindre une copie du diplôme)*Activités socio-culturelles : BAFA ; BAFD ; BASE ; Autre (précisez) :**Votre investissement dans le milieu fédéral**Etes-vous licencié ? Oui Non Si oui, N° de licence :

Club d'appartenance et département :

Indiquez les brevets fédéraux obtenus (précisez lesquels) :

.....
.....
.....**Votre formation « en structure d'accueil »**

Structure d'accueil envisagée :

Téléphone :Courriel

Nom du Président ou directeur :

Tuteur envisagé :

Téléphone :Courriel

Info tuteur

Attention le tuteur doit être titulaire de l'un des diplômes suivants : BEES 2^{ème} degré option escalade, DES Mention Escalade, DE escalade, DE escalade en milieu naturel ou professeur de sport, BEES 1^{er} degré option escalade, Professeurs certifiés et/ou agrégés d'éducation physique et sportive sous couvert d'une expérience de la discipline appréciée par l'organisme de formation, Diplôme d'Etat d'Alpinisme – Guide de Haute Montagne; Disposer d'une expérience d'au moins deux années en encadrement collectif sur SAE, Disposer d'une carte professionnelle en cours de validité.

Info Honorabilité

Il appartient au préfet de département de s'assurer que les personnes désirant déclarer leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits mentionnés à l'article L. 212-9, en demandant aux services judiciaires un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois.

Dernières infos

Comment avez vous connu le CQP AESA ? :

Avez-vous une perspective d'emploi à l'issue de la formation ? – Oui

Non

Rappel : Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation

Le candidat titulaire de l'attestation technique Passeport escalade bleu ou supérieur délivrée après le 1^{er} septembre 2011 par la FFME est dispensé de l'attestation de réussite aux tests techniques d'entrés en formation.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

